

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Le jeudi 7 octobre 2021 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Sandrine RAMBAUD, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René VAUGEOIS donne pouvoir de vote à Sandrine RAMBAUD, Stéphane MANCEAU donne pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE et Raymond LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **RESSOURCES HUMAINES : AVENANT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)**
- II. **BUDGET : PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 (ACTUELLEMENT M14)**
- III. **URBANISME : RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE STECAL AU LIEU DIT « MALABRY »**
- IV. **MAYENNE HABITAT**
- V. **QUESTIONS DIVERSES**

I- RESSOURCES HUMAINES : AVENANT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Mickaël Delahaye informe le conseil que le contrat unique d'insertion de Léa Prudhomme passera de 20h à 26h avec le même taux de prise en charge soit 65% pour le remplacement d'un des agents qui est en arrêt maladie.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le passage du contrat unique de Léa Prudhomme de 20h à 26h.

II- BUDGET : PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 (ACTUELLEMENT M14)

Mickaël Delahaye informe le conseil que la commune de Commer s'est portée volontaire pour le passage de la comptabilité M14 à M57.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le passage de la comptabilité M14 en M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

III-URBANISME : RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE STECAL AU LIEU DIT « MALABRY »

Mickaël Delahaye rappelle que suite à un courriel reçu du service urbanisme, il convenait de prendre position très rapidement concernant un possible Stecal au lieu-dit Malabry dans le cadre des modifications à venir du PLUI. Il avait donc été validé cette possibilité pour ne pas léser le propriétaire des lieux.

Mickaël Delahaye informe le conseil que suite à la concertation d'un riverain et du propriétaire cette demande n'a plus lieu d'être puisque le propriétaire n'avait pas exprimé ce souhait auprès du service et que le riverain pourrait connaître un frein pour sa future activité d'élevage canin. Il est donc proposé de retirer la délibération prise antérieurement.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le retrait de la délibération concernant le STECAL du lieu-dit « Malabry ».

IV- MAYENNE HABITAT

Mickaël Delahaye informe le conseil de l'avancée du projet Mayenne Habitat rue du Muguet pour 3 logements individuels.

VI-QUESTIONS DIVERSES



Avis dossier surendettement ancien administré

Mickaël DELAHAYE informe le conseil municipal que la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne a élaboré des mesures d'effacement de la dette, d'un montant de 197,59 €, d'un ancien administré, redevable de factures de garderie, de cantine et de centre de loisirs.

La situation personnelle et professionnelle de cette personne ne permettra vraisemblablement pas d'espérer une capacité future de retour à meilleure fortune.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas contester les mesures élaborées d'effacement de dette pour notre ancienne administrée par la commission de surendettement des particuliers de Mayenne pour un montant 991,72€.

Travaux éclairage public

Mickaël DELAHAYE informe le conseil municipal que des devis sont en cours concernant la mise en place et/ou rénovation de l'éclairage sur les lieux suivants :

- Arrêt de bus rue du Stade,
- Rue du Stade
- Route Haute Perrière.

Relais santé : retour portes ouvertes

Coralie Gérault informe le conseil qu'une vingtaine de personnes se sont déplacées sur la semaine et que deux kinésithérapeutes pourraient être intéressés pour s'installer dans le relais de santé.

Radar pédagogique

Loïc Jorré informe le conseil qu'un administré remercie la municipalité d'avoir réglé et remis en service le radar pédagogique car depuis la vitesse a bien diminué dans la rue.

Il est 22h30, la séance est levée.